ÉLECTIONS UNIVERSITAIRES DES ÉTUDIANTS DANS LES CONSEILS CENTRAUX

Date de début : *20/1///1*

Date de fin : *29/11/22*

Le 29 novembre, tous les étudiants de l'université de Rouen Normandie, quels que soient leur cursus, leur campus, leur composante ou leur niveau d'études, sont appelés à voter pour élire les représentants étudiants aux conseils centraux.

Qui élit-on ?

Vous allez voter pour les représentants étudiants du **Conseil d'Administration (6 élus étudiants)** et du Conseil Académique qui se divise en deux commissions, **la Commission Formation et Vie Étudiante (16 élus étudiants) et la Commission Recherche (4 élus étudiants)**. Les représentants des étudiants sont élus pour deux ans au scrutin secret et au suffrage direct.

Qui peut voter ?

Les étudiants régulièrement inscrits au sein de l'URN, les personnes bénéficiant de la formation continue (sous réserve qu'elles soient régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours) et les auditeurs inscrits à ce titre et qui suivent les mêmes formations que les étudiants peuvent voter pour le Conseil d'Administration et la Commission Formation et Vie Étudiante.
Pour la Commission de Recherche, seuls les étudiants inscrits dans une formation de 3e cycle peuvent voter.

Qui peut être candidat ?

Tout électeur régulièrement inscrit sur les listes électorales est éligible. Chaque liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, sauf lorsqu'un seul siège est à pourvoir.
Les candidatures doivent être déposées au plus tard le mardi 15 novembre à 16 heures à la Direction des Affaires Juridiques et Statutaires (bâtiment 26A, 1er étage, porte 130).

Où voter ?

UFR Lettre et Sciences Humaines :
Scolarité administrative, bâtiment Lavoisier (B14), Mont-Saint-Aignan

UFR Sciences de l'Homme et de la Société :
Bâtiment Tillion (B38), salle T011, Mont-Saint-Aignan

UFR STAPS :
Bâtiment 11 STAPS 4, Mont-Saint-Aignan

UFR Droit, Sciences Économiques et Gestion :
Rez-de-chaussée, derrière l'accueil, campus Pasteur, Rouen

IAE :
Rez-de-chaussée, derrière l'accueil, campus Pasteur, Rouen

IPAG :
Rez-de-chaussée, derrière l'accueil, campus Pasteur, Rouen

UFR Santé :
Hall du bâtiment de l'administration, campus de Martainville, Rouen
UFR ST, salle E112, Le Havre
Salle du conseil, bâtiment A, 1er étage, IUT Evreux, campus Navarre, Evreux

IUT Rouen :
Bâtiment B (B27), cafétaria, Mont-Saint-Aignan
Salle N216, 1er étage, campus Pasteur, Rouen

Salle de réunion, bâtiment B, Elbeuf

UFR Sciences et Techniques :
Bâtiment Blondel (B44), salle des conseils, salle B104, Mont-Saint-Aignan
Bâtiment principal, salle du conseil, campus du Madrillet, Saint-Etienne-du-Rouvray
Salle du conseil, bâtiment A, 1er étage, IUT Evreux, campus Navarre, Evreux

ESITech :
Bâtiment principal de l'UFR ST, salle du conseil, campus du Madrillet, Saint-Etienne-du-Rouvray

IUT Evreux :
Salle du conseil, bâtiment A, 1er étage, IUT Evreux, campus Navarre, Evreux

INSPE :
Salle F04, Mont-Saint-Aignan
Bâtiment administration, bureau n°6, campus de Tilly, Evreux
Secrétariat du centre du Havre, Le Havre

Comment voter ?

Les bureaux de vote sont ouverts le mardi 29 novembre 2022 de **8h30 à 17h30 sans interruption**.
Chaque électeur doit :

- Passer par l'isoloir
- **Présenter sa Léocarte** (original) ou une pièce d'identité officielle seulement si l'étudiant figure sur la liste d'émargement
- Déposer son enveloppe dans l'urne
- Apposer sa signature sur la liste d'émargement

Le vote par procuration est autorisé.

En savoir plus

Pour plus d’informations, consultez **cette page** sur laquelle vous pourrez télécharger les procédures et formulaires relatifs à ces élections, ainsi que trouver les détails des informations évoquées ci-dessus.

Publié le : 2022-10-27 16:59:47